

# Cercle Actualités sociales et paie

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 journées  
Distanciel : 8 demi-journées  
Soit 28h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 300 € HT /  
personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de  
TVA en vigueur à la date de réalisation de  
la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées  
en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le  
champ d'application de l'article L 6313-  
1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à  
l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro  
11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A.,  
membre français de l'organisation mondiale KPMG  
constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG  
International Limited, une société de droit anglais («private  
company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret  
du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-  
Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le  
nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous  
licence par les cabinets indépendants membres de  
l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS  
60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable RH, Responsable Paie, Collaborateur en charge de la paie,  
Juriste en droit social

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité sociale et paie pour être en mesure d'anticiper les  
opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- Partage d'expérience entre professionnels

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux  
échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

### RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

## PROGRAMME

### LE CERCLE ACTUALITÉS SOCIALES ET PAIE VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité réglementaire pour une gestion optimale de  
votre activité au quotidien
- Renforcer votre réseau professionnel
- Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités et améliorer vos pratiques
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de  
mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

### 1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ SOCIALE ET PAIE

- Analyse de la veille réglementaire en gestion sociale et paie
- Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage

# Cercle Actualités sociales et paie

(2/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 journées  
Distanciel : 8 demi-journées  
Soit 28h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 300 € HT /  
personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de  
TVA en vigueur à la date de réalisation de  
la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées  
en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le  
champ d'application de l'article L 6313-  
1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à  
l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro  
11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A.,  
membre français de l'organisation mondiale KPMG  
constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG  
International Limited, une société de droit anglais («private  
company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret  
du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-  
Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le  
nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous  
licence par les cabinets indépendants membres de  
l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS  
60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### 2<sup>ÈME</sup> PARTIE : THÈMES TECHNIQUES :

#### TRIMESTRE 1 : LA GESTION DES CONGÉS PAYÉS

- Identifier les règles entourant l'acquisition des congés payés et la détermination du nombre de jours acquis
- Identifier les obligations et responsabilités de l'employeur dans l'organisation et la prise des congés payés
- Examiner les règles de décompte des congés payés pris
- Découvrir et appliquer les deux méthodes de calcul permettant l'indemnisation des congés payés

#### TRIMESTRE 2 : RÉFORME DES RETRAITES 1 AN APRÈS : PRINCIPALES MESURES, CAS PARTICULIERS ET DÉPARTS ANTICIPÉS, RETRAITE PROGRESSIVE, CUMUL EMPLOI-RETRAITE ET AUTRES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

- Découvrir le fonctionnement du système de retraite obligatoire
- Intégrer les modifications issues de la réforme des retraites
- Développer la retraite supplémentaire comme outil d'attractivité et de fidélisation

#### TRIMESTRE 3 : CALCUL ET VÉRIFICATION DE LA RÉDUCTION GÉNÉRALE DES COTISATIONS

- Identifier le périmètre de la réduction générale de cotisations patronales
- Comprendre les paramètres de calcul de la réduction générale
- Simuler des calculs de réduction générale
- Appréhender les particularités de la réduction générale

#### TRIMESTRE 4 : LA GESTION DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

- Découvrir les grands principes protecteurs applicables aux salariés à temps partiel (Egalité de traitement & Priorité d'accès à un emploi à temps complet)
- Examiner le principe de proportionnalité attaché à la rémunération, les primes et accessoires des salariés à temps partiel
- Déterminer les règles relatives à la gestion des jours fériés et des congés payés des salariés à temps partiel

